

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20210401_7 du 1 avril 2021

Service de la Vie Associative

L'an deux mille vingt et un, le un avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 26 mars 2021, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Tassadit BELLABAS.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 6

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne PASTUREL - Louis PROTON - Christine CHALAND - Christian AMBARD - Sandrine GUILLEMIN - Philippe SOUCHON - Anne-France ARGANS - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Philippe LOCATELLI - Tassadit BELLABAS - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Cédric BARBIERO - Solange MARTELLACCI - Paul SACHOT - Anaëlle CAILLET - Claire BELLISSEN - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Jean-Charles KOHLHAAS - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Georges TRANCHARD pouvoir à Clotilde POUZERGUE

Christiane PLASSARD pouvoir à Philippe SOUCHON

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clément DELORME

Laurence DUCHAMP pouvoir à David GUILLEMAN

Michel BAARSCH pouvoir à Nadine BADR-VOVELLE

Benjamin GIRON pouvoir à Alexandre HEBERT

Objet : Subventions inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 23/03/2021

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Oullins décide de maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AU TITRE DE L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE 2021 (article 6574)			
Nomenclature fonctionnelle		Association	Montant de la subvention versée
Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales	025 - Aides aux associations (divers)	Amicale des Retraités de la Mairie d'Oullins	3 000 €
		Les Gones de la Traille de la Saulaie	530 €
		Les Jardiniers du Golf	320 €
		UFAC Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre	300 €
		Oullins Mali Aqua Viva	300 €
	03 - Justice	VIFFIL-SOS FEMMES	1 500 €
	Sous-total fonction 0		5 950 €
<i>L'association Janus France percevra une subvention d'investissement de 2 000 €.</i>			
Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques	114 - Autres services de protection civile	Sauveteurs Secouristes de l'Ouest Lyonnais	3 000 €
	Sous-total fonction 1		3 000 €
Fonction 2 - Enseignement formation	213 - Classes regroupées	Centre de ressources Pédagogiques Lyon X	200 €
		Délégués départementaux de l'Education Nationale	125 €
		Interconseil FCPE	135 €
		Lire et faire lire	300 €
		M'Oullins à paroles	230 €
	Sous-total fonction 2		990 €
Fonction 3 - Culture	311 - Expression musicale, lyrique et Chorégraphique	Les Petits Chanteurs de Saint Thomas d'Aquin	400 €
	312 - Arts plastiques et autres activités artistiques	Passions créatives au Golf	450 €
	33 - Action culturelle	Association Philatélique Oullinoise	300 €
		Pour l'Histoire d'Oullins	300 €
		U.A.I.C.F. Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français	450 €
	Sous-total fonction 3		1 900 €
Fonction 4 - Sport et jeunesse	415 - Manifestations sportives	Badminton Club d'Oullins (BACO)	15 000 € *

		Boxing Club Oullinois (BCO)	1 500 €
		CASCOL Athlétisme	2 000 €
		CASCOL Boules	600 €
		CASCOL Gym	11 000 €
		CASCOL Judo Jujitsu	3 600 €
		CASCOL Natation	7 000 €
		CASCOL Pétanque	600 €
		CASCOL Rando	400 €
		CASCOL Tennis	3 000 €
		CISAG	18 000 € *
		CKLOM	900 €
		Escrime Ouest Lyonnais	1 350 €
		Etoile Cycliste Duquesne	500,00 €
		Gymnastique Volontaire	500 €
		La Trace	530 €
		Oullins Triathlon	1 000 €
		SGOSFF St Genis Oullins Ste Foy Féminin	4 000 €
		Tennis Club d'Oullins	10 000 € *
	422 – Autres activités pour les jeunes		
		Scouts et Guides de France Oullins La Mulatière	3 700 €
	Sous-total fonction 4		85 180,00 €
Fonction 5 - Interventions sociales et santé			
	512 - Actions de prévention sanitaire	Donneurs de Sang Bénévoles d'Oullins	270 €
	520 - Services communs	Amély accès aux droits AMMMGSOL	2 200 € 1 500 €
	521 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés	Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)	200 €
		Adapei 69	500 €
	523 - Actions en faveur des personnes en difficulté	ASSEDA	1 500 €
		Les Restaurants du Cœur Les Relais du Cœur du Rhône	4 000 €
		Secours populaire	1 300 €
	Sous-total fonction 5		11 470 €
Fonction 6 – Famille			
	61 - Services en faveur des personnes âgées	Cercle du Bel Age	540 €
		Club de l'Amitié	200 €
		Club UNRPA Oullins	500 €
	63 - Aides à la famille	Société d'Encouragement aux Ecoles Laiques d'Oullins (SEELO)	500 €
	Sous-total fonction 6		1 740 €
Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement			
	833 - Préservation du milieu naturel	Groupe Mycologique et Naturaliste d'Oullins et Environs	850 €
	Sous-total fonction 8		850 €
Fonction 9 - Action économique			
	90 - Interventions économiques	Oullins Micro Informatique	1 350 €

		Association Formation Ingénierie – Plateforme linguistique	3 937 €
		Graines de sol Fonctionnement	11 000 €
		Graines de sol CITE LAB - Service d'Amorçage de projets	8 168 €
		OASIS- informatique et insertion professionnelle	6 000 €
	Sous-total fonction 9		30 455 €
		TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	141 535,00 €

Une décision attributive sera prise pour chaque association selon le modèle joint en annexe, à l'exception du Badminton Club d'Oullins (BACO), du CISAG et du Tennis Club d'Oullins. Pour ces trois structures, une convention d'objectifs sera établie. Les conventions sont annexées à la présente délibération.

(*) Le Badminton Club d'Oullins (BACO), le CISAG et le Tennis Club d'Oullins ont déjà perçu un acompte conformément à la délibération n°20201217_5 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2020 relative à l'autorisation d'engagement des acomptes sur les subventions versés aux associations et organismes avant le vote du budget primitif 2021. Le reste dû sera calculé en soustrayant l'acompte déjà versé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 128 845 € (cent vingt-huit mille huit cent quarante-cinq euros). En effet, il faut déduire des 141 535 € (cent quarante-un mille cinq cent trente-cinq euros) définis dans le tableau ci-dessus les acomptes déjà versés au BADMINTON CLUB D'OULLINS (BACO), au CLUB INTERCOMMUNAL DES SPORTS ACROBATIQUES ET GYMNINIQUES (CISAG) et au TENNIS CLUB D'OULLINS.

PRÉCISE que les subventions d'investissement sont individualisées à l'annexe 4 B1.7 du budget et imputées à la ligne 204.21.

APPROUVE les décisions attributives et les conventions d'objectifs annexées.

AUTORISE Madame le Maire à signer les décisions attributives et les conventions d'objectifs.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2021 au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 069-216901496-20210401-20210401_7-DE

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le / /

Affichage :

du / / au / /

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS

L'an deux mille vingt et un, le un avril

Pour extrait certifié conforme,

Clotilde POUZERGUE

Maire

Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).